

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

LISTE

CRETEIL
ÉCOLOGIE

Avec **Linda
Bouifrou**



100 propositions pour une ville éco-citoyenne & solidaire

OSONS LA TRANSITION



Notre groupe de militant.e.s éco-citoyen.ne.s est formé d'enseignant.e.s, d'entrepreneur.e.s, d'élu.e.s associatifs-ves, de pères et de mères au foyer, de personnels soignants, etc. qui garantissent la diversité de la représentation des habitants de notre ville.

Ensemble, nous assumerons la responsabilité de nos propositions en rendant compte à la population. Nous proposerons des rendez-vous réguliers, où les habitant.e.s auront la parole pour exposer leurs doléances, leurs remarques et faire des propositions d'amélioration de notre programme, toujours en mouvement.

Nous apporterons notre soutien aux luttes pour davantage de justice sociale, des services

publics exemplaires et un meilleur environnement. Il s'agit de rompre avec cette logique de maximisation du profit et de la remplacer par une logique de maximisation du bien-être, sous contrainte environnementale.



INTRODUCTION

I-	URGENCE ECOLOGIQUE ET TRANSITION	Page 03
	I.1- Faire de l'eau un bien commun.....	Page 05
	I.2- Lutter contre la pollution.....	Page 08
	I.3- La santé dans nos assiettes.....	Page 10
	<u>Annexe N°1</u> : Le sport santé outil de la transition écologique	
	I.4- Gaspillage, Déchet et Incinérateur.....	Page 12
	<u>Annexe N°2</u> : Non à l'incinérateur !	
II-	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, CIVISME ET VIVRE ENSEMBLE.....	Page 14
	II.1- Une gouvernance plus ouverte sur les habitant.e.s.....	Page 14
	II.2- Prévention, civisme et droit à la tranquillité.....	Page 16
	II.3- Vivre ensemble, interculturel et interreligieux.....	Page 17
III-	URBANISME, TRANSPORT ET LOGEMENT.....	Page 18
	III.1- Du village à la ville clé du grand Paris.....	Page 18
	III.2- Une politique de logement écologiste et solidaire.....	Page 20
	III.3- Une mobilité respectueuse de l'environnement.....	Page 23
	<u>Annexe N°3</u> : Un Téléval pas si écolo !	
	III.4- Jardins partagés et agriculture urbaine.....	Page 25
	<u>Annexe N°4</u> : Plaidoyer pour une agriculture urbaine à Créteil	
IV-	SOLIDARITES ACTIVES ET EGALITE	Page 27
	IV.1- Accompagnement des séniors et des autres personnes vulnérables	Page 27
	<u>Annexe N°5</u> : Inclusion des personnes handicapées.	
	IV.2- Autonomisation de la jeunesse et éducation populaire....	Page 31
	IV.3- La culture et le sport au service de l'inclusion.....	Page 32
V-	REUSSITE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	
	V.1- valoriser les apprentissages positifs	Page 35
	V.2- Soutien à la petite enfance.....	Page 37
VI-	EMPLOI ET CAPITALISME VERT	Page 38
VII-	UN TISSU ASSOCIATIF FEDERATEUR.....	Page 40
VIII-	UNE COOPERATION INTERNATIONALE PLUS AMBITIEUSE ET EFFICACE	Page 42

1. Urgence et transition écologique

Se dégager d'un pur environnementalisme pour faire comprendre que l'écologie est une question éminemment sociale¹ !



Dérèglements climatiques, maladies chroniques, espèces naturelles menacées, etc., ces phénomènes que nous constatons partout sur notre planète sont pour une large part causés par les activités humaines. Sauvegarder la planète nécessite plus que jamais une mobilisation de tous.tes.

3

L'affirmation que la transition écologique est nécessaire pour l'avenir de la planète et des sociétés du monde, du Sud comme au Nord, doit être la colonne vertébrale de la politique de notre ville. Il s'agit désormais d'établir ou de maintenir la cohérence sociale, environnementale et économique de la ville. De façon plus fondamentale, l'enjeu du développement durable dans la ville est de replacer au cœur du débat la relation Homme/Milieu.

On le sait, la lutte contre le réchauffement climatique (et ses effets dévastateurs) passe par un autre modèle et par l'appropriation de cette question par l'ensemble de la société. Sur ce point les associations ont un rôle capital à jouer.

Créteil deuxième ville du Val-de-Marne en nombre d'habitants et capitale du Département, doit enfin devenir exemplaire en matière d'écologie urbaine.

Pour cela nous proposons quelques pistes :

1. **Inscrire l'urgence climatique au cœur de toutes les politiques publiques**, en mettant en place un plan climat à l'échelle de la ville.
2. **Rendre l'administration exemplaire et actrice de la transition écologique** : les services publics doivent s'appliquer à eux-mêmes ces principes dans la réalisation de leurs missions. Accompagner le personnel communal vers la transition écologique à travers des actions de sensibilisation, de formation et l'organisation de rencontres débats sur le climat.

¹ Michel Husson, 2010, page 6.

3. **Elaborer une charte de la nature et de la biodiversité**, notamment en favorisant les espaces arborés et végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur. Prévoir des îlots d'espaces verts dans tous les nouveaux projets d'aménagement.
4. **Promouvoir "une trame verte"** pour que tout cristolien soit à moins de 300m d'un espace vert, ce qui n'est pas le cas du quartier de l'Abbaye et d'autres. Préserver et valoriser les parcs existants et le patrimoine arboré (arbres des parcs et des rues) et investir les espaces verts au pied des immeubles avec des jardins partagés.
5. **Permettre la transmission d'une écocitoyenneté au quotidien** : Pour une plus grande sensibilisation aux enjeux liés à l'environnement, inculquer le respect de la nature et des êtres vivants dès le plus jeune âge, comme une des priorités du PEDT - *Projet Éducatif Territorial* qui préconise que les activités proposées dans le cadre du PEDT « *doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité* ».
6. **Faire de Créteil un territoire à énergie positive** :
 - a) Poursuivre la politique de protection de l'environnement et de la biodiversité (zéro désherbant chimique, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, plantation d'arbres fruitiers, ruches...).
 - b) Adopter un plan ambitieux et pluriannuel de rénovation thermique et d'économie d'énergie pour les bâtiments publics comme pour les logements². Parce que la majorité des bâtiments publics, construits avant 1980, sont énergivores et représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire. Il est donc nécessaire de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage, ...) et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en développant notamment le chauffage urbain en l'alimentant par des énergies renouvelables et de récupération (conformément aux principes du [SRCAE](#) – *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie*).

² Créteil Habitat a notamment réalisé les travaux d'isolation par l'extérieur de 58 immeubles du Mont-Mesly et de 3 immeubles du quartier Chéret. Cela représente 2 558 logements, lesquels bénéficient d'un gain énergétique de 45 %. Une économie conséquente pour la consommation de la ville.

- c) **Veiller à l'économie d'énergie des établissements publics³** : organiser un guide de bonne conduite qui stipule les bons gestes à adopter auprès des salarié.e.s, comme par exemple éteindre les lumières lorsque le personnel quitte une pièce, éviter la veille du matériel (ordinateur, imprimante, etc.), diminuer la climatisation et renouveler l'air des bureaux pour s'oxygéner et diminuer la concentration des polluants.
- d) **Réduire la consommation d'énergie du patrimoine bâti** géré par la mairie : écoles, crèches, mais aussi dans les maisons de retraite et dans les logements sociaux. Encourager le développement des énergies renouvelables, notamment la géothermie, au moyen d'une maîtrise et d'une gestion publique.
- e) **Faire des économies d'éclairage urbain**, en éteignant un lampadaire sur deux la nuit.

I.1 - Faire de l'eau un bien commun

« L'eau est intrinsèquement liée à la planète, protéger l'eau c'est préserver la nature et les hommes, quand l'eau elle-même est déjà aux premières loges du changement climatique : inondations, sécheresses et intempéries »⁴.



Essentielle à la vie de tous les jours, l'eau est un bien commun de l'humanité. D'une valeur inestimable, l'eau est devenue un bien extrêmement précieux à préserver pour les générations présentes et futures, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.

De plus en plus rare dans certaines parties du globe, elle est aussi, soulignons-le, une arme sur le plan géopolitique. Selon l'ONU, actuellement, 660 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards à un

³ Ville administrative de première importance dans le département, Créteil accueille bon nombre d'administrations publiques d'Etat déconcentrées que sont : la CAF, l'Hôtel départemental des Polices Urbaines, l'Hôtel départemental des Finances, l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne, l'Inspection d'Académie et le Rectorat.

⁴ https://www.liberation.fr/evenements-libe/2017/01/17/une-journee-de-debat-sur-les-enjeux-lies-a-l-eau_1542022

assainissement de base. Et c'est notamment en raison du modèle marchand de l'accès à l'eau potable qui s'est diffusé au niveau mondial, laissant de côté les populations les plus pauvres.

Malgré la situation mondiale de crise de l'or bleu, la question de son statut ne fait pas consensus. Pourtant son statut de ressource naturelle et de bien essentiel à la vie, lui confère une valeur et une utilité sociale reconnue de tous. Par exemple, un peu partout en France, des services publics d'eau expérimentent des dispositifs de droit à l'eau pour les ménages les plus pauvres et les sans-abri, on voudrait que Créteil soit aussi ambitieuse à ce niveau et se dédouane de l'emprise des lobbyings pour une gouvernance de régie publique.

A Créteil, l'eau est une ressource emblématique pour cette ville traversée par la Marne et accueillant un lac artificiel, symbole d'appropriation de nombreuses cristolien.ne.s. Créteil est alimentée par le mélange de plusieurs ressources d'eau. L'une issue de deux usines majeures de traitement de potabilisation du sud francilien, situées sur la Seine (usines de Morsang-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine). L'autre, de l'eau issue de captages d'eaux souterraines, situés en Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne⁵.

Créteil serait, selon la mairie de Créteil, la ville la moins chère pour la fourniture d'eau potable (20 centimes de moins en moyenne), et le GPSEA a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2020, dans 11 des 16 communes de son territoire, le prix de l'eau potable est revu à la baisse⁶.

A l'heure où cette ressource fait l'objet d'une marchandisation accrue, il est urgent de la préserver et d'en faire un atout pour une meilleure qualité de vie :

7. L'eau pour tous et toutes :

- a) **Défendre le droit de chacun à une eau saine et bon marché**, grâce à des services publics dégagés de l'emprise des multinationales de l'eau. En effet, le contrat entre le SEDIF et Veolia s'achevant le 31 décembre 2022, nous préconisons le choix de la gestion

⁵ <https://www.ville-creteil.fr/une-qualite-de-leau-potable-irreprochable-pour-lensemble-des-communes-du-territoire>

⁶ <http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/val-de-marne-le-prix-de-l-eau-va-baisser-dans-onze-communes-18-09-2019-8154879.php>

publique nous libérant d'une gestion privée, et ce en créant une régie publique.

- b) **Ré-ouvrir les fontaines publiques pour lutter contre la précarité eau** (en permettant l'accès aux sdf, réfugiés, etc.) et procéder à l'installation et le maintien de points d'eau potable et d'accès à l'assainissement dans les squats et bidonvilles.
- c) **Faire une cartographie de ces points d'accès à l'eau potable dans la ville** et la diffuser auprès des services sociaux et sur une carte interactive sur le net et/ou une application Smartphone.
- d) De même nous souhaitons **l'ouverture de bains douches publics et/ou la mise en place de douches et de toilettes mobiles**, à l'image du projet Mobil'Douche⁷ à Paris qui permet aux plus démunis/ personnes en précarité logement de prendre une douche gratuite dans un camping-car.

8. Cycle de l'eau, préservation et sa réutilisation

- a) **Restaurer le cycle de l'eau dans la ville**, et rendre l'eau à la terre en recréant des mares, des bassins et des cours d'eau urbains, en privilégiant des solutions naturelles (végétation, zones humides). De même, l'espace urbain étant de plus en plus imperméable, il est primordial de laisser des zones non bétonnées permettre à l'eau de suivre son cycle naturel et lutter contre les inondations (par la promotion de la perméabilisation des sols)⁸.
- b) **Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie** comme ressource pour l'arrosage, pour le nettoyage des voiries, etc.

⁷ <https://citizenpost.fr/voici-mobildouche-un-concept-de-douche-itinerante-pour-les-sdf/>

⁸ Vœu compris dans les orientations du SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – à savoir de réduire les pollutions par l'amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées et l'amélioration de la gestion du traitement des eaux pluviales, par la limitation des pollutions (pesticides, rejets liés aux industries et à l'artisanat), en protégeant et restaurant les milieux, par la restauration et la protection des berges, - par l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eaux, et par la gestion du risque d'inondation passant par le maintien des zones d'expansion de crue et la maîtrise du ruissellement urbain.

- c) **Participer à la dépollution des cours d'eaux, de la Marne, du lac et du canal** par l'organisation régulière d'animation de sensibilisation et de nettoyages collectifs.
9. **Aménager les espaces eaux pour qualifier et valoriser notre ville** : le lac comme les bords de Marne doivent être mieux aménagés en lieu de vie permettant d'accueillir des activités de loisirs : pistes cyclables, ballades, des fêtes populaires. La ville pourrait même envisager une piscine naturelle en proximité du lac, alors aménagée en espace estival à comportement

I. 2 – Lutter contre la pollution



On peut définir la pollution comme l'introduction dans l'environnement de substances ou d'énergie qui nuisent à la santé humaine, aux ressources naturelles et aux écosystèmes.

Les causes de la pollution sont multiples et risquent de s'intensifier en raison de l'augmentation de la consommation et de la croissance démographique.

Cette pollution exponentielle nuit à la fois à la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons, du sol dans lequel nous puisons nos aliments et des océans dont des millions de personnes dépendent pour leur subsistance. Ces constats nous obligent à revoir notre mode de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique au « tout pétrole ». Pour une politique énergétique qui participe à la réduction des pollutions et à construire une alternative aux énergies fossiles, les élu-es EELV agirons pour :

10. Faire de Créteil un territoire zéro pesticide :

- a) Associer les maraîchers, les jardiniers particuliers, et les collectivités territoriales vers l'interdiction des pesticides de synthèse sur l'ensemble du département. Nous collaborons depuis des mois avec le mouvement *Nous voulons des coquelicots*.
- b) **Eviter l'usage des produits à base de solvants** (peinture à l'huile, essence, térébenthine, etc). Et instaurer une norme de produits de nettoyage issus de matériaux naturels.

11. **Piétonniser les abords des écoles** : des études montrent qu'en Ile-de-



France, 85% des établissements scolaires sont exposés à des taux de particules fines au-dessus des seuils de l'OMS. L'une des solutions des plus simples est de **mettre en place des PédiBus**⁹ qui consistent à proposer aux parents une organisation commune pour le

trajet école et de favoriser les transports doux comme le vélo et pourquoi pas **organiser un réseau de VéloBus scolaires**¹⁰.

- 12. Agir pour protéger les cristolien.ne.s contre les ondes et les antennes relais téléphonie et autre. Ouvrir un débat public sur ce thème avec une transparence sur les véritables enjeux de santé publique.
- 13. **Œuvrer pour diminuer les nuisances sonores** : incivilité motards, flux routier et des bus. Concourir à réduire les émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).
- 14. **Lutter contre la pollution visuelle** par la mise en place d'un règlement local de publicité et contre l'affichage sauvage, notamment en période électorale.

⁹ Pour en savoir plus : <http://www.tousapied.org/le-pedibus/>

¹⁰ Sur le modèle du School Bus à Rouen : <https://www.cc37.org/en-normandie-un-velo-bus-de-ramassage-scolaire-ou-les-enfants-pedalent/>

15. Valoriser et soutenir les initiatives telles que les ressourceries, les *repairs cafés*, les *Sel*¹¹, etc. qui incitent à la réutilisation des consommables (vêtements, matériel ménager, etc.) et la lutte contre l'obsolescence programmée.

I.3 – La santé dans nos assiettes



Au niveau mondial, environ un quart des émissions de gaz à effet de serre sont produites par l'agriculture. Donc forcément, ce qu'il y a dans nos assiettes participe plus ou moins à polluer et à modifier nos écosystèmes. De plus, on sait que l'alimentation est la clé d'une bonne santé. La manière dont sont cultivés, transportés, emballés, transformés et cuisinés nos aliments affecte non seulement notre

bien-être mais aussi celui de l'environnement, des animaux et des humains impliqués à différentes étapes de la production. Nos habitudes alimentaires sont la cause et le reflet de bien des maux : violation des droits humains, maladies chroniques et mortelles pour les consommateurs comme pour les producteurs, pollution des sols, de l'air et de l'eau, destruction d'écosystèmes, extinction d'espèces de la faune et de la flore, maltraitance d'animaux... Pourtant il existe encore des petits producteurs en France qui ne ménagent pas leur peine pour proposer des fruits et légumes de qualité à des prix abordables et dignes de leur travail. De belles initiatives émergent dans nos lieux de vie via le réseau des paniers bio des AMAP notamment.

Nos objectifs :

16. Renforcer l'accès à une alimentation saine et de qualité :

¹¹ <https://hourworld.org/bank/?hw=1712>

- a) Privilégier dans la commande publique les produits locaux dont le bio et issus du commerce équitable : pour une qualité des produits, mais aussi pour préserver les emplois locaux (notamment des maraichers).
 - b) **Inscrire une part, si ce n'est pas la totalité, de bio dans la restauration collective** : dans les cantines scolaires¹², les cantines municipales, dans les maisons de retraite ainsi que pour les livraisons de repas à domicile pour les personnes âgées. Face à une agriculture conventionnelle qui emploie toujours massivement des pesticides et engrais chimiques, l'agriculture biologique s'est démocratisée notamment principalement sous le label AB.
 - c) Instituer l'alternative végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires. Entendu que les enfants qui veulent manger des produits animaux en ont tout à fait le droit.
17. **Faire du temps repas à la cantine un moment d'éducation à l'alimentation**, à la saisonnalité des produits, et à la lutte contre le gaspillage. Inviter des associations pour venir parler de la précarité alimentaire et/ou du commerce équitable. Encourager la participation de l'ensemble des établissements de la ville et des structures scolaires et culturelles à la semaine du goût, pour permettre au plus grand nombre de re-découvrir des produits naturels, sains et locaux.

→ Voir l'annexe N°1 : **Le sport santé outil de la transition écologique.**

¹² La ville de Montreuil a instauré le 100% bio : <http://www.leparisien.fr/environnement/pollution-dans-les-ecoles-la-cantine-est-100-bio-mais-l-air-hautement-toxique-11-09-2019-8149596.php>

I.4 – Gaspillage, déchets et incinérateur



Les déchets ont un impact sur l'environnement urbain, sur les écosystèmes présents mais aussi sur la santé publique. Dès lors, la gestion des déchets est au cœur des enjeux urbains contemporains.

12

Domaine des administrations et d'entreprises spécialisées pendant longtemps, elle est aujourd'hui devenue l'affaire de tous, trier, récupérer et recycler est aussi une question de citoyenneté ! En effet, alors que les préoccupations internationales et locales pour l'environnement se généralisent, les déchets font l'objet de politiques visant à limiter les impacts liés à leur élimination. Le principe de réduction est donc adopté et sa mise en œuvre prévoit, d'une part, une diminution de leur production et d'autre part, une diminution du volume à traiter dans les exutoires (décharges, centres de tri et déchetterie).

18. **Mettre l'accent sur la prévention des déchets** par une action éducative menée dans ce sens dans les établissements scolaires.
19. **Systématiser des ateliers de sensibilisation « Consom'Acteur »** dans les collèges et lycées pour faire de la jeunesse un contrecourant à l'idéologie consumériste. Renforcer les circuits-courts et l'économie, favoriser aux mieux le commerce de proximité et le mieux consommer pour éviter gaspillage et surconsommation.

20. **Réduire la production de déchets :**
- a. En accompagnant les entreprises et les habitants dans leur transition « zéro déchet » & « limitation des emballages ».
 - b. Privilégier dans la commande publique les produits en vrac, en conditionnement économique, afin de réduire les emballages et donc les déchets produits.
 - c. **Préconiser le tri : Inciter les habitants à opter pour le tri sélectif.** Les produits recyclés permettent d'économiser de l'énergie et de réduire la quantité de déchets destinés à l'incinération, source de pollution atmosphérique. Faire en sorte que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le bâti et non sur la production de déchets, bascule à l'inverse et devienne de fait incitatrice en faveur du tri sélectif.
21. **Refuser le 3^{ème} incinérateur**, qui certes permet la production d'énergie renouvelable, mais reste une énergie productrice de gaz à effet de serre et qui soulève des problèmes de santé publique depuis des années, notamment vis-à-vis des dioxines. Rappelons que la capacité actuelle de l'incinérateur est déjà très supérieure au besoin de la population des villes du syndicat intercommunal. Ce troisième four potentiel entrainera la livraison de plus de déchets de l'ensemble de la région parisienne.

→ Voir l'annexe N° 2 : Non au 3^{ème} incinérateur à Créteil.

2. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La création d'espaces de parole est nécessaire pour donner à chacun.e la possibilité de s'exprimer, de contribuer en tant que sujet à la co-construction du bien commun à travers des projets partagés qui n'excluent personne.

Mettre les cristolien.ne.s au cœur de la décision politique en étant associé-es à tous les projets grâce à des processus d'information, de concertation et de démocratie participative : instauration de comités de suivi, charte avec les associations, etc. A cet effet, pour catalyser de nouvelles articulations avec les institutions démocratiques, nous proposons :

14

2.1 – Une gouvernance plus ouverte sur les habitant.e.s

22. **Redynamiser les comités de quartiers** pour en faire des lieux de propositions, de création et de débats, et renforcer leur apport à la vie citoyenne. **Mieux faire connaître les conseils citoyens** et les dissocier complètement de la gouvernance des comités de quartier, souvent amalgamée.

23. **Créer un droit de saisine du conseil municipal pour les citoyens**, permettant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal les sujets soutenus par plus de 300 habitant.e.s de Créteil incluant les jeunes de plus de 16 ans et les étrangers.

24. **Lors des élections dans la ville**, réserver un bureau de vote – non officiel- pour les étrangers qui voudraient exercer symboliquement leur citoyenneté. Faire des résultats une vitrine des tendances politiques.

25. **Mettre en place un CIVC - Conseil Intergénérationnel de la Vie Citoyenne**, composé de représentants d'associations, de responsables d'équipements, etc. pour donner un avis préalable sur l'organisation des débats publics et des concertations, sur les priorités en matière de subventions municipales et sera associé à l'organisation des Assises de la Ville.

26. **Mettre en place un Conseil des Anciens** et un réseau senior des bénévoles pour leur ville.
27. **Assurer une meilleure transparence de l'action des élus**, informer de l'évolution de leurs missions, et leur présence sur le terrain.
28. **Développement et encadrement du numérique et des nouvelles technologies :**
- a) Développer des outils numériques au service d'une démocratie locale vivante, avec notamment des sites internet participatifs pour les habitants, qui peuvent ainsi, de chez eux, donner un avis, faire une proposition, participer à une consultation.
 - b) **Diffuser les séances du conseil municipal en direct sur Internet** et mettre en ligne l'ensemble des rapports et documents à l'ordre du jour pour une plus grande transparence.
 - c) Améliorer l'accès aux services municipaux en développant l'e-administration, actuellement insuffisante.
 - d) Ouvrir un débat public sur les nouvelles technologies (5G, Linky, protection des données personnelles, ...) et leur impact sur le quotidien en terme financiers, santé et sécurité.
29. Donner toute leur place aux jeunes ainsi qu'à toutes et tous, françaises ou étrangères dans la vie et la construction de notre ville. Sensibiliser les jeunes à la question du vote, mettre en débat la vie politique et faire des rencontres inter-quartiers pour échanger sur le sujet entre jeunes notamment.

2.2 – Prévention, civisme et droit à la tranquillité



30. **Préserver la tranquillité des espaces publics** et valoriser les initiatives développant le civisme. Remettre en place les médiateurs-trices de rue, comme le fait l'association Pluriel 94.

16

31. **Verbaliser intelligemment les incivilités** de voitures garées sur les places réservées aux personnes handicapées ou à cheval sur les trottoirs et qui empêchent les poussettes et fauteuils roulants de passer. Les condamner à des travaux d'intérêts généraux au profit d'associations de personnes handicapées pour qu'ils comprennent la réalité de ces situations.

32. **Parce que la propreté dans notre ville est un combat permanent** qui réclame une attention de chaque instant, nous voulons renforcer les synergies entre les agents de la Ville pour apporter des réponses plus rapides et efficaces aux désordres (stationnements gênants, trous dans la voirie, etc.).

33. **Exiger des effectifs et des moyens pour la police** afin de prévenir et démanteler les trafics divers et variés (notamment de drogue) qui gangrènent nos quartiers.

34. Installer la vidéo-protection dans tous les parkings publics souterrains et en expérimentation dans les secteurs sensibles en partenariat avec les bailleurs et le commissariat.

2.3 – Vivre ensemble, interculturel et interreligieux



Les Cristoliennes et les Cristoliens viennent des quatre coins du monde, composant une formidable mosaïque d'origines et de cultures. Mais en ces temps de crise où les tentations de repli sur soi sont grandes, nous pensons qu'il est plus que jamais nécessaire de miser sur l'intelligence collective et sur le lien social qui nous réunit. Créteil doit ainsi donner sa place à tous-tes et à chacun.e par des solidarités actives, dans le respect de nos identités plurielles et le choix de vie des un.e.s et des autres.

17

35. **Lutter contre tous les racismes et les discriminations** en élaborant un plan local pour l'égalité des droits, et lutter ainsi contre les violences et discriminations, d'origine, d'âge, de religion, de handicap, d'orientation sexuelle et pour l'égalité femmes / hommes.

36. **Soutenir les permanences associatives qui œuvrent pour l'égalité et l'accès aux droits.**

37. **Permettre à chacun.e d'exercer son culte dans la dignité.** La Ville continuera, dans une approche laïque, d'être attentive aux différentes communautés religieuses dans un traitement égalitaire.

38. **Promouvoir des évènements réunissant les habitant.e.s de différentes obédiences et horizons culturels, par la voie culturelle, artistique, sociale, solidaire, et humanitaire.**

3. URBANISME, TRANSPORT, LOGEMENT & GESTION DES DECHETS

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, Créteil n'était qu'une petite ville de banlieue encore rurale, qui comptait 6000 habitants. Mais sa proximité avec Paris, va lui faire connaître une urbanisation rapide avec la création, notamment, du grand ensemble de la ZUP du Mont-Mesly (+ 6000 habitants). Désignée Ville-Préfecture en 1964 lors de la création du Département du Val-de-Marne, puis pôle restructurateur de banlieue dans le cadre du premier Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (S.D.A.U.) en 1965, Créteil apparaît aujourd'hui comme un pôle d'intérêt régional au schéma directeur d'Ile-de-France (S.D.R.I.F).

L'arrivée du Grand Paris express en 2020 (suite à la création de la métropole du grand Paris au 1^{er} janvier 2016), devrait permettre de revitaliser notre ville plutôt que la saturer davantage. En effet, Créteil figure sur le tracé du Super-métro et sera bientôt desservie par le biais de la nouvelle gare Créteil L'Echat¹³. La commune doit s'attacher désormais à augmenter sa capacité d'accueil et à réduire sa consommation en énergie.

3.1 – Du village à la Smart city

En matière d'urbanisme, dans une ville construite sur les caprices d'architectes répondant à des appels d'offre, beaucoup d'améliorations peuvent être faites :

39. **Contrôler l'urbanisme en équilibrant satisfaction des besoins en logements abordables, lutte contre la spéculation foncière, densité urbaine et espaces verts.**

¹³ Elle devrait à terme accueillir 90 000 voyageurs par jour et 30 000 habitants sont concernés par sa construction, dans un rayon d'un kilomètre.

40. **Faire prévaloir une ambition d'exemplarité d'un aménagement durable** dans l'opération de l'éco-quartier autour de la gare du Grand Paris Créteil l'Echat, avec des logements sociaux, des activités, des emplois et des espaces verts de qualité.
41. **Décloisonner les quartiers par des passerelles socioculturelles** via le réseau des MJC et tissu associatif, initiatives inter-quartiers portées par des habitant.e.s.
42. **Favoriser les parkings écologiques**¹⁴ qui sont une réponse environnementale et paysagère aux enjeux de gestion des eaux pluviales : une solution anti-inondations en faveur de la biodiversité !
43. **Faire de l'université un espace d'échange avec le reste de la ville.** En effet, ville étudiante réputée, Créteil n'arrive pas à retenir ses étudiant.e.s par faute d'offre de logements adéquats, et laisse s'installer le sentiment d'une ville de consommation du savoir sans vie étudiante.
44. **Occuper les terrains éphémères** et bâtiments voués à la démolition avec des initiatives citoyennes et culturelles (jardins, pratiques artistiques...)
45. **Miser sur la dynamisation des petits commerces** et l'insertion urbaine des galeries marchandes plutôt que se reposer sur *Créteil Soleil*/temple de la surconsommation marchande. Offrir une alternative de consommation responsable à cet équipement.
46. **Organiser plus de ballades urbaines**¹⁵, pour faire découvrir le patrimoine architectural de la ville et ses atouts, à la fois aux habitant.e.s, aux touristes, et aux étudiantes et salarié.e.s non résident.e.s. Ce qui permettrait, par ailleurs, de dépasser l'image souvent négative de Créteil. Ce parcours comprendrait des arrêts sur les sites notables mais aussi dans des cafés de quartiers, des associations, etc. et seraient co-menés par des jeunes en réinsertion.

¹⁴ <https://www.o2d-environnement.com/observatoires/parking-ecologique/>

¹⁵ <https://explorepatis.com/fr/1706-depasser-la-peripherie-le-nouveau-creteil.html>

3.2 - Une politique de logement écologiste et solidaire



La ville de Créteil, comme d'autres, est confrontée au déficit de l'offre de logements accessibles, amplifiée par l'envolée des prix des loyers, et des inégalités territoriales très fortes avec des concentrations excessives de populations précarisées dans certains

20

quartiers. Cependant, partout en France, émergent des réponses innovantes à la crise du logement existant : Colocations intergénérationnelles, logements d'insertion, habitat participatif sont autant d'expériences citoyennes que nous voulons développer à Créteil. Le programme EELV se veut de mener une politique de logement écologique et solidaire :

47. **Plafonner les loyers**, procéder à des conventions avec les propriétaires pour limiter les hausses de loyer et réhabiliter les logements anciens à relouer.
48. **Faire de l'éradication du logement insalubre une priorité** et lutter contre les marchands de sommeil qui louent notamment aux étudiant.e.s précaires aux abords de l'université.
49. **Favoriser les initiatives d'habitat participatif, et offrir un soutien à des projets innovants de logements partagés entre personnes âgées et étudiants**. Pour cela mettre en place une véritable plateforme de services entre le Crous et le CCAS qui permettra de légiférer sur les droits et devoirs des partis, pour protéger les concernés.

50. **Rénovation, développement et encadrement du logement social:**
- a) **Diversifier l’habitat social** par la construction de logements en nouveaux matériaux en favorisant les coopératives d’habitants et les structures d’insertion. Avoir une exigence accrue en matière de logement écologique auprès de Valophis, l’office HLM du département, et l’ensemble des opérateurs publics.
 - b) **Développer une offre nouvelle de logements en accession sociale à la propriété**, en locatif libre et intermédiaire, de qualité et abordables; dans les nouveaux projets urbains, favoriser des programmes mixtes avec une part de logements sociaux de 25%, répartis de façon équilibrée sur le territoire.
 - c) **Encourager et développer des réhabilitations ambitieuses** dans le parc social et mise en place d’un plan contre la précarité énergétique avec un plan d’isolation thermique du logement ancien pour réduire les factures de chauffage et d’électricité.
 - d) **Mettre en œuvre des critères transparents de l’attribution de logement social** et publier chaque année un rapport sur les attributions de logements sociaux. Pour éviter le sentiment de l’arbitraire, on propose la mise en place d’une commission locale qui sera en charge des propositions d’attributions de logement sur la base d’une grille de critères et d’un barème prenant en compte les revenus, le statut professionnel, la situation familiale et la nature et l’ancienneté de la demande.
 - e) **Organiser des rencontres régulières entre bailleurs sociaux** pour favoriser les échanges de logements au sein du parc social et travailler ensemble à l’équilibre social des quartiers. Agir pour répondre à la demande de logement et favoriser la mixité sociale dans chaque quartier.
 - f) **Faire un inventaire des logements sociaux dont la densité d’occupation est inférieure à la norme taille/ nombre d’habitants**, pour procéder à des échanges entre familles ou simplement proposer des logements plus adaptés aux familles, réduites par

le départ des enfants qui ont grandi. Veiller à ne pas augmenter le loyer des personnes qui vont dans un logement plus petit.

51. **Accès au logement pour tous-tes :**

- a. Cesser la chasse aux pauvres et pour un accueil inconditionnel des réfugiés et le soutien aux sans- abris, dans la dignité et le respect de leurs choix.
- b. **Construire dans la ville des logements dédiés pour l'accueil des populations précaires** : villages d'insertion pour ROMS et pour personnes SDF, aires d'accueil pour les gens du voyage, etc.
- c. **Prévoir un centre d'accueil spécifique** (foyers) pour la mise à l'abri des femmes victimes de violence.
- d. Poursuivre les actions contre les expulsions locatives et contre les coupures d'énergie qui menacent les familles ayant des difficultés pour payer leurs factures (arrêté municipal). Pas d'expulsion sans relogement et mise en place de permanences d'accompagnement pour les familles en impayés de loyers, les aider à cibler leur problématique et éviter le stade de l'expulsion.
- e. Construire des résidences étudiantes et/ou pour jeunes actifs

3.3- Pour une mobilité respectueuse de l'environnement



La « *mobilité douce* » constitue toute forme de déplacement en écomobilité c'est-à-dire non motorisé. On pense naturellement à la marche à pied, aux déplacements à vélo, en rollers, en trottinettes, etc.

En fait ça concerne l'ensemble des modes de transport jugés plus propres, sûrs et sobres que l'avion et l'automobile individuelle donc le train aussi, les bus et les véhicules partagés. Nous proposons d'adopter et de mettre en œuvre un plan pluriannuel de reconquête de l'espace public, en concertation avec les comités de quartier et les associations, pour définir de nouveaux cheminements piétons, planifier la réfection, l'accessibilité et l'agrandissement des trottoirs, sécuriser davantage les abords des établissements scolaires, maîtriser le stationnement et réaménager les grands axes (avenue de Verdun, rue Arcos, avenue de la France Libre, avenue du Général de Gaulle...).

Rendre plus faciles et agréables les déplacements doux à Créteil, c'est diminuer l'usage de la voiture et agir pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons et notre santé. Aussi, nous voulons programmer des pistes cyclables supplémentaires et créer ainsi un véritable réseau permettant des trajets continus et sécurisés, et favoriser des parcours plus fluides en lien avec les transports en commun.

Pour ce faire les élu-es EELV seront particulièrement actifs pour :

52. **Favoriser les liaisons douces et solidaires :**

- a) Expérimenter avec les associations de parents d'élèves des systèmes de pédibus et vélobus pour rejoindre l'école et les collègues.

- b) **Proposer un service de navettes associatives** et/ou communales, notamment pour les personnes âgées, les jours de marchés. Gratuitement ou en petit tarif.
- c) Tirer les leçons de l'échec de *Cristolib*. Pour être efficace, utile et pratique, le service public de vélos en libre-service doit être pensé à l'échelle métropolitaine. Nous voulons que habitant.e.s puissent bénéficier de vélos en libre-service, en location ou mise à disposition (via association d'insertion de réparation vélo par exemple) pour leurs déplacements quotidiens comme pour leurs loisirs.
- d) Accélérer la réalisation des itinéraires du *Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables* (SDIC) identifié comme étant prioritaires, avec l'interconnexion cyclable vers les bouches de métro et de transports en commun en site propre.
- e) **Multiplier les parkings vélos** (sécurisés), aux carrefours, aux stations de transports en commun et à proximité des collèges. Développer les marquages, les abaissements de trottoirs et les double-sens cyclables.

53. **Encourager les mobilités durables par le biais du covoiturage**, en proposant une plateforme en ligne sur le site de la mairie ou une application mobile prise en charge par la municipalité. Les grèves récentes ont démontré la difficulté des cristolien.ne.s à rejoindre leurs lieux de travail.

54. **Limiter la vitesse de circulation de certaines rues** : à 30Km/h pour une circulation apaisée. Aménager l'espace public pour permettre à chacun de circuler et de se promener en toute sécurité. Réglementer le stationnement et agir pour la prévention et la sécurité routière.

55. Agir au sein du syndicat des transports d'Ile-de-France pour améliorer significativement les conditions de transport sur les lignes de bus qui traversent notre ville, afin qu'elles relient tous les

quartiers entre eux, permettent d'accéder aux stations de métro, et aux espaces verts de la ville.

56. **Réduire le besoin en transport à la source** : en préconisant le télétravail 1 à 2 fois par semaine, et en développant des plans de déplacement à l'échelle de l'employeur, etc.

→ Voir l'annexe N°3 : **Non au Téléval**.

3.4 - Jardins partagés et agriculture urbaine



Revégétaliser l'urbain, c'est remettre la nature au cœur de la ville. Cours, bords de fenêtre, murs et toits, terre-pleins, sont autant d'espaces dans lesquels nous pouvons réintroduire une biodiversité qui nous reconnecte au mouvement naturel des saisons et nous permet d'apprécier la beauté et la richesse du vivant. Ces espaces

peuvent devenir de véritables terrains d'expérience et de sensibilisation aux questions d'environnement, mais également des lieux d'expression, d'apprentissage, de production alimentaire, etc. Souvent gérés collectivement, ces lieux deviennent de nouveaux espaces de citoyenneté.

58. **Mener une politique publique qui encourage l'agriculture urbaine** et la préserve contre la pression foncière et l'étalement urbain.

59. **Encourager la végétalisation des façades** des équipements de la ville (et de tout support) pour lutter contre le réchauffement mais aussi pour embellir l'espace urbain et casser les vues sur façades ingrates.

60. Faire de Créteil une ville sans pesticides, dans tous les parcs et jardins publics ou privés, via des formations à l'éco-jardinage ouvertes à toutes et tous.

61. **Aider à la création d'une ferme pédagogique collective locale**, constituée de potagers, vergers, poulaillers et de ruches. L'objectif est de recréer un espace de campagne à la ville collectif et partagé avec tous les citoyens.

62. **Promouvoir les jardins partagés :**

- a) **Créer de nouveaux jardins partagés dans Créteil d'ici 2025**, dans les quartiers et dans les écoles de Créteil. Les jardins partagés sont des lieux de convivialité collective, fondés sur le partage des savoir-faire et des cultures, et présentent une formidable opportunité de développer le lien social dans notre ville tout en rendant plus accessible une alimentation de qualité.
- b) **Créer des jumelages inter-jardins entre quartiers**, avec d'autres villes françaises ou à l'international, pour une mise en commun des bonnes pratiques.
- c) **Proposer des formations gratuites pour les habitant.e.s en maraîchage urbain**. Valoriser les savoir-faire des aînés et des populations migrantes qui ont, pour certaines, l'expérience de la terre.
- d) **Donner l'occasion que les jardins partagés soient des terrains d'expérimentation** pour des pratiques respectueuses de l'environnement, au maintien de la biodiversité en milieu urbain et au développement d'une présence végétale dans la ville.
- e) **Encourager le fait que les jardins partagés permettent d'établir un nouveau mode de citoyenneté urbaine** où le rapport à l'autre s'ouvre sur le dialogue de nécessité face aux cloisonnements et aux exclusions. Catalyser le fait que les jardins sont des espaces communs que les citoyens se réapproprient sur la ville.

63. **Faire de la "seed grenade", l'arme verte des quartiers** : Il s'agit d'une petite boule de terreau et de compost contenant des graines, qu'il suffit de lancer par-dessus les palissades, la pluie se chargeant d'arroser les semences.

→ Voir l'annexe N°4 : **Plaidoyer pour une agriculture urbaine à Créteil.**

4. Promouvoir des solidarités actives et l'égalité

La municipalité se doit de relever un double défi : tout à la fois assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes, et repenser profondément notre approche des politiques sociales. Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions afin d'agir pour influencer sur le fonctionnement global de la société.

27

4.1 – Accompagnement des seniors et autres personnes en vulnérabilité

64. **Initier une politique innovante en direction des personnes âgées.**
- a) Mettre en place une aide spécifique au maintien des seniors à leur domicile, une aide à l'installation de dispositifs de prévention des accidents domestiques en adaptant l'habitat aux nouvelles technologies au service de l'autonomie.
 - b) **Encourager des initiatives citoyennes**, notamment au niveau des quartiers, qui souhaitent prendre en charge la question des seniors à l'échelle locale (famille d'accueil ; mise en lien entre volontaires et personnes âgées, etc.)
 - c) **Faire des maisons de retraite des lieux de sociabilité**, qui permettent aux seniors de continuer à « transmettre » et à construire du lien avec l'ensemble des générations : création d'établissements ouverts sur l'extérieur ; ouverture des structures d'hébergement des seniors sur la vie des quartiers via l'instauration d'un conseil des aînées.
 - d) Déployer un effort de formation en faveur des bénévoles qui souhaitent accompagner les seniors et éventuellement créer un

label similaire à celui du programme national Monalisa¹⁶ qui œuvre contre l'isolement social des personnes âgées.

- e) Développer des initiatives de convivialité et de rencontre pour nos aînés, des échanges intergénérationnels notamment par le biais de jumelage entre maisons de retraite et établissements scolaires.
- f) Soutenir les pratiques associatives et sportives des seniors, notamment par les parcours santé, appareils de gymnastique en libre-service dans les parcs et espaces publics.

65. Renforcer l'inclusion et la protection des personnes handicapées :

- a) Faciliter l'accès au logement social, notamment en rdc, des personnes handicapées et prendre en compte les questions de la dépendance et de la mobilité réduite dans l'aménagement des nouvelles constructions.
- b) Augmenter le nombre de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, notamment aux abords des équipements publics, médicaux, sportifs et culturels.
- c) Veiller au respect de l'obligation d'emploi de personnels en situation de handicap (OETH)¹⁷ à la maire.
- d) Mobiliser les entreprises locales en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par le biais d'une charte de culture managériale de la diversité. Convention qui permettra le renforcement de l'accueil en stage des élèves handicapés (dès le stage de 3^{ème} à l'alternance post-bac), la mise en œuvre d'actions internes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des

¹⁶ <https://www.monalisa-asso.fr/>

¹⁷ En effet, depuis 1987, les employeurs publics sont tenus de compter 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs, à temps plein ou à temps partiel, dès lors qu'ils emploient plus de 20 équivalents temps plein, tous statuts confondus (fonctionnaire et contractuel) selon l'article L5112-2 du code du travail. La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés et l'étend à de nouvelles catégories de personnes. Elle renforce les sanctions financières en cas de manquement et les applique désormais aux trois fonctions publiques.

personnes handicapées et développer les commandes auprès des entreprises ESATTIH¹⁸.

- e) Telle que le préconise la circulaire de rentrée 2019, *pour une École inclusive*¹⁹, nous devons œuvrer pour mieux scolariser les élèves handicapés et accueillir les parents. Aussi de faire en sorte que le nombre d'AVS soit adapté aux besoins, car bien souvent en deçà. Renforcer le recrutement et la formation de ce personnel, revaloriser leurs contrats pour en faire de véritables membres de la communauté éducative.
- f) Renforcer la prévention pour détecter au plus tôt, les troubles du langage et des apprentissages et les différents handicaps en partenariat avec la PMI, la médecine scolaire et de la ville.
- g) Réduire le délai d'accès aux droits via la MDPH- Maisons Départementales des Personnes Handicapées-.
- h) Rendre plus accessible le guide communal *pour personne handicapée et sa famille*²⁰, en proposant le format en braille et audio. Et en le diffusant auprès des comités de quartier, des bailleurs sociaux, etc.
- i) De même rendre plus visible « *Le Point info handicap* ». Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement communal pour les personnes en situation de handicap, ouvert tous les mercredis matin à l'hôtel de ville, reste méconnu par de nombreuses personnes concernées et leurs familles. Cette permanence pourrait aussi avoir lieu dans les CCAS et/ou dans les relais-mairie et/ou des équipements socioculturels de la ville, par roulement (sur calendrier), pour en faciliter l'accès et entrainer une plus grande sociabilité des bénéficiaires.

→ Voir l'annexe N°5 : **Inclusion des personnes handicapées.**

¹⁸ Etablissements Spécialisés d'Aide par le Travail et les Travailleurs Indépendants Handicapés.

¹⁹ https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

²⁰ <https://www.ville-creteil.fr/PDF/PDF-vac/guide-personne-handicapee-2015.pdf>

66. Mettre en place des mesures de solidarité pour l’insertion des populations Roms : accélération d’accès aux droits sociaux, à la santé, et accompagnement à la recherche d’emplois.

67. **Garantir l'accès au droit commun des populations migrantes** : la municipalité doit être garant du respect des droits et de la dignité des personnes en accompagnant les familles en situation irrégulière, et en protégeant les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s en leur assurant les mêmes prestations qu’aux mineurs nationaux, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

68. **Lutter contre la précarité et la fracture numérique**, nous saluons de ce fait les efforts de la MPT des Bleuets et d’associations de proximité (SAID via son projet « One to one sur l’ordinateur »).

69. **Faire de Créteil une ville numérique et interactive**. Les services publics en ligne doivent être développés pour faciliter et fluidifier les démarches administratives pour les habitants et permettre aux agents municipaux de se consacrer à des missions plus qualitatives. L’échec de la structure Madeleine Rebérioux en ce sens ne doit pas avorter l’idée que notre ville puisse être, en tant que capitale de Département, exemplaire en accès au numérique.

70. **Promouvoir la prise en charge santé**.

a) Aider à l'installation de professionnels de santé conventionnés (cabinets pluridisciplinaires, rez-de-chaussée d'immeubles).

b) Parce que l’accès de toutes et tous à des soins de qualité est un droit fondamental, nous proposons de créer une maison de santé dans un lieu central de la ville, pour regrouper un ensemble de professionnels de santé. Ce nouvel équipement permettra en outre de soulager les services d’urgence des hôpitaux de Créteil et les praticiens libéraux souvent surchargés.

4.2 – Autonomisation de la jeunesse et éducation populaire



Depuis toujours, l'autonomie, l'autogestion, la responsabilisation des citoyennes et des citoyens sont au cœur du projet social des écologistes.

Parce que les actions citoyennes remettent au premier rang les valeurs

républicaines, vidées de leur substance par la compétition généralisée. C'est pourquoi les élu.e.s EELV entendent agir pour soutenir les citoyen-nes à être acteurs de leurs propres vies et à mettre en commun leurs propres réponses aux questions sociales.

Les jeunes d'aujourd'hui sont la génération qui devra faire preuve de créativité et d'audace pour affronter les dérèglements déjà à l'œuvre. Nous croyons en notre jeunesse qui, forte de la diversité de ses origines, de la richesse de ses projets, possède les dispositions nécessaires au changement. Une place particulière est à donner aux actions des jeunes. Ils sont de plus en plus nombreux dans le monde à s'inquiéter de leur futur et à vouloir changer les choses. Donnons-leur la parole et le pouvoir d'agir.

71. **Offrir aux jeunes des occasions de reconnaissances de leur effort** aussi bien pour leur réussite scolaire que leur engagements divers et variés. A l'occasion des vœux annuels de la mairie, certains pourraient être honorés. A cet effet nous soulignons l'initiative de l'association MISS OUMY qui permet, chaque année, de mettre en valeur les jeunes bacheliers-bachelnières.

72. **Ré-ouvrir les CLUBS JEUNES dans les MJC** et organiser des temps de rencontre entre ces clubs. Leur offrir des espaces de rencontres encadrés ou autonomes, aux jeunes de nos quartiers. Les laisser prendre des initiatives et leur faire confiance.

73. **Promouvoir une éducation à une citoyenneté écologique et sociale** : dans le souci de transmettre à la jeunesse, les outils nécessaires à leur formation de futurs citoyens. Les actions porteuses d'alternatives rendent visible l'existence d'une autre logique aux yeux des citoyens, et disqualifient l'idée qu'on ne peut rien faire.

74. **Donner aux jeunes l'occasion d'explorer la ville** que ce soit par la re-découverte de ses lieux emblématiques (théâtres, jardins, médiathèques, mairie, préfecture, etc.), que par la découverte de lieux insolites de la culture urbaine.

4.3 – La culture et le sport au service de l'inclusion

La culture et le sport sont les différentes dimensions d'une même démarche d'émancipation et d'épanouissement des potentialités.

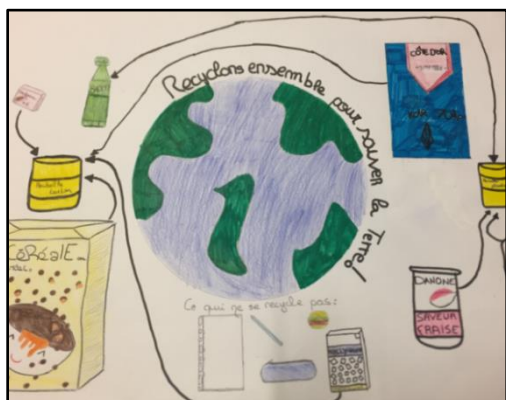
Si la pratique d'une activité culturelle ou sportive offre un certain épanouissement personnel, elle permet aussi d'aller à la rencontre des autres, de nouer des liens et de partager des émotions.

Créteil est une ville culturellement dynamique, c'est un secteur qui marche plutôt bien notamment en termes d'accès aux plus jeunes avec le soutien de la mairie via les bons CCAS pour les familles les plus modestes. Et notre ville est bien dotée en équipements culturels qui permettent aux Cristolien.ne.s, jeunes ou moins jeunes, de développer leurs sens artistiques, même s'il est difficile pour une association ou un groupe de jeunes d'accéder aux salles pour porter leur projet culturelle. Dès lors, nous proposons de démocratiser l'accès aux équipements mais aussi de faire de l'espace public un lieu de créativité, érigé en scènes musicales et théâtrales ouvertes, d'expositions artistiques, ou encore des murs d'expression artistique.

75. **Porter la vie culturelle sur l'innovation & l'ouverture :**
- a) Dynamiser la vie culturelle, en dehors des sentiers balisés que sont les équipements, la Mac, et le CCN, etc. en somme de ramener de la vie dans la VILLE, notamment hors les murs.
 - b) Repenser le format du forum culturel (septembre) : autrefois temps attendu de la rentrée, cette rencontre se décline qualitativement et est en grande perte de visiteurs.
 - c) **Stimuler la prise de possession des espaces publics** et favoriser les interventions artistiques dans la rue, espace de diffusion « tout public ».
 - d) Encourager les cultures émergentes, les lieux alternatifs et les pratiques amateurs en accompagnant les acteurs dans leurs projets et en leur facilitant l'accès aux salles.
 - e) Favoriser un plus grand accès et une meilleure « circulation » des publics en coopération avec les équipements culturels et l'association Culture du coeur.
 - f) Renforcer la présence artistique dans les établissements scolaires et soutenir les élèves dans leur démarche créative.
76. **Développer les processus d'organisation d'événements** éco-responsables : sans plastic, avec des produits bio, sans gaspillage logistique, etc.
77. **Doper la fibre sportive :**
- a. Continuer à soutenir le mouvement sportif local, engagement fort de la ville en faveur du sport pour tous, à travers l'investissement dans les différents équipements sportifs publics et le soutien aux pratiques collectives en clubs et associations.
 - b. Développer le "sport dans la cité" pour tous les publics, les pratiques libres sportives dans les parcs et les équipements sportifs municipaux, avec **notamment l'ouverture des gymnases le dimanche.**

- c. Utiliser le sport comme un moyen d'inclusion, à l'image du projet « *Transformons l'essai* » et de l'association *sport dans la ville*. Le sport a été effectivement souvent appelé à soutien pour l'intégration sociale. En effet, ce secteur dont la pratique nécessite un effort physique et le dépassement de soi et de contraintes, peut aider la personne en difficulté à s'autonomiser et à se valoriser.
- d. A Créteil on voudrait que le sport soit moins un secteur compétitif qu'un domaine d'épanouissement et de bien-être. Aussi, nous voulons donner au sport loisir une place plus importante, en valorisant les pratiques amateurs et intergénérationnelles.
- e. En plus de continuer à soutenir le handisport, nous proposons de le populariser en lui donnant plus de visibilité.

5. REUSSITE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE



Veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des écoles et des élèves et à un égal accès de tous aux activités du territoire tout en favorisant la mixité sociale et l'égalité filles / garçons pour développer le «vivre ensemble », sont des axes du PEDT 2018-2021 (page 25)²¹ voté pour Créteil avec lesquels on ne peut qu'être en accord.

35

5.1 – Valoriser les apprentissages positifs.

78. **Faire de l'école un lieu d'épanouissement et d'accueil pour tous :**
- Œuvrer** pour que l'école soit un lieu de fabrication d'émancipation et d'égalité, contre la reproduction des inégalités sociales, avec le souci constant du partage, de la coopération et de la non-violence, du débat démocratique, contre l'individualisme et la compétition accrue.
 - Faire de l'école publique républicaine, un lieu d'accueil inclusif** de tous-tes, offrant la même base de savoir, en terme de qualité et d'accessibilité.
 - Accueillir dignement les Enfants en situation de Handicap :** Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap. Dans la continuité de l'école inclusive, les accueils du *plan mercredi* ²² doivent permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap.
 - Multiplier les apprentissages permettant la découverte de l'autre** contre toutes les formes de repli nationaliste ou communautariste ; plutôt ouverts sur la diversité des cultures et des langues contre toutes les tentations de

²¹ <https://www.ville-creteil.fr/PDF/PDF-education/pedt.pdf>

²² http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Accueil_inclusif.pdf

formatage conformiste et pour le développement de la pensée critique.

- e) **Permettre l'apprentissage des fondamentaux qui intègrent davantage la découverte des écosystèmes solidaires** entre les humains et avec la planète notamment contre toutes les formes de productivisme.

79. **Lutter contre le harcèlement à l'école avec la mise en place d'une Cellule Itinérante Conseil Ecoute – CICE** - permettant une meilleure prévention et de faire lien avec la *Maison de l'adolescent*²³ et l'*Espace Droits Famille*²⁴. Etendre cette initiative en dehors des établissements, où le harcèlement est souvent en continuité et plus agressif.

Former la communauté éducative en termes de prévention, et d'accompagnement contre le harcèlement et les discriminations.

80. **Aider les jeunes en recherche de stage** à obtenir des propositions moins fléchées, plutôt ouvertes sur la diversité. Créer une cellule d'aide à la découverte du monde professionnel qui pourrait déboucher sur une «**maison des métiers**» animée par les parents, valorisant leurs corps de métier, et par des professionnels extérieurs bénévoles. Cette maison des métiers pourrait être un facilitateur dans l'obtention des stages.

81. **Permettre que chaque enfant ait accès à l'aide aux devoirs** en coordonnant l'inscription via une interface de la mairie en début d'année qui redistribuera sur les équipements financés en fonction de l'adresse de l'enfant, sa classe et ses difficultés.

82. **Mettre en place un budget participatif géré par tous les acteurs** (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois les actions de la vie scolaire, et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et tous, et la réussite éducative.

83. **Promouvoir la labellisation de structures scolaires éco-friendly**, notamment des établissements qui abritent la faune sauvage par la mise en place de nichoirs, d'hôtels à insectes, etc. De tels

²³ <https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/la-maison-de-ladolescent>

²⁴ <http://www.espacedroitfamille.fr/>

aménagements fournissent d'excellents supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité.

5.2 – Soutien à la petite enfance.

84. **Œuvrer pour un plus grand nombre de places de crèches** pour permettre aux parents d'aller travailler sereinement et notamment de soulager les familles mono-parentales, majoritairement des femmes.
85. **Promouvoir des crèches à horaires décalés** et aux modes d'accueil diversifiés pour s'adapter aux nouveaux temps de travail des parents.
86. **Soutenir les initiatives associatives à créer de nouvelles crèches** et halte-garderies avec des éco-conditionnalités : jardin bio, réduction de la production de déchets, etc.
87. Renforcer l'installation des assistantes maternelles et les aider par une mise en réseau.
88. Étendre le domaine de responsabilité des conseils de crèche pour associer davantage les parents à la vie des crèches.

6. EMPLOI ET CAPITALISME VERT



Le pouvoir d'achat des Cristoliennes et des Cristoliens s'érode avec la crise, surtout pour celles et ceux qui ont des revenus modestes et qui connaissent, par cycle ou en continu, le chômage.

L'emploi est la première des préoccupations économiques, c'est aussi une nécessité sociale pour se sentir exister et s'épanouir. S'il s'agit avant tout d'une problématique nationale, dépendante des conditions de croissance et du comportement des entreprises, les municipalités et les territoires peuvent néanmoins jouer un rôle d'importance.

Le chômage touche de nombreuses familles, avec un taux de chômage (chez les 15-64 ans) de 11,1% en 2016 selon l'Insee²⁵, Créteil n'est pas épargnée. C'est ensemble qu'il nous faut imaginer des solutions innovantes et durables pour notre tissu économique. Ces solutions doivent s'appuyer sur une vision alternative qui place l'emploi plutôt que le bénéfice au centre de l'économie assortie d'une vision pour Créteil : devenir une ville ambitieuse et novatrice, qui valorise la créativité et le dynamisme entrepreneurial de ses habitants.e.s.

89. **Réfléchir collégialement à des solutions innovantes et pérennes** pour développer notre tissu économique en nous appuyant éventuellement sur le soutien de l'université de Créteil par les masters *Economie et Développement des territoires* qui pourraient être une source d'inspiration et de mise en pratique d'idées novatrices.

90. **Créer un club de parrains pour accompagner individuellement les jeunes en recherche d'emploi** et proposer aux entreprises qui s'installent des conventions d'objectifs pour l'embauche de jeunes et l'accueil de stagiaires.

²⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-94028>

91. Faire de Créteil un territoire pionnier de l'économie verte et des filières responsables (vers des emplois verts) :

- a) Développer les éco-activités qui constituent un important gisement d'emplois, de surcroît, non délocalisables.
- b) Développer les formations de qualification pour doter les jeunes de compétences d'avenir et répondre aux demandes d'un marché vert de plus en plus croissant.
- c) Renforcer le partenariat avec l'université et les associations pour stimuler le commerce engagé : Cafés solidaire, cantines bio, librairies-recyclerie, autant d'activités qui pourraient émerger dans notre ville créant de l'emploi et des services solidaires.

92. Favoriser la création d'activités :

- a) **Soutenir les initiatives entrepreneuriales :** Apporter un soutien et un accompagnement aux personnes désireuses d'entreprendre. Offrir un cadre administratif souple, favoriser l'émergence d'un réseau de solidarité, l'adosser à des facilités de financement.
- b) **Créer une *maison de l'économie*,** lieu qui puisse réunir les différents acteurs à l'échelon de la ville, offrir écoute et conseils pour les porteurs de projet, en centralisant notamment les appels à financements.
- c) **Créer des plates-formes ou des parcs d'activités professionnels** où pourront se rendre les salarié-es afin de réduire le temps passé dans les transports et où les petites structures sans locaux ou les auto-entrepreneurs peuvent louer salle et logistique en co-working. Initiative permettant par ailleurs l'économie d'énergie et de transport.

93. Promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire : Encourager les initiatives de ce secteur qui créent des emplois locaux et contribuent à l'insertion de publics en difficulté. Notamment au travers du développement du commerce équitable ou de la réinsertion.

Parce que moins axé sur le profit et plus proche des hommes et des femmes qui la composent, c'est un secteur de l'économie qui résiste mieux à la crise et qui représente une alternative d'avenir dans un contexte mondiale de faible croissance. Domaine qui dans une logique d'économie circulaire et de circuits courts peut permettre de relocaliser des emplois et de préserver le pouvoir d'achat des cristoliens.

94. **Dynamiser le commerce et les activités de proximité** dans tous les quartiers de Créteil par des politiques publiques volontaristes permettant de maîtriser les baux commerciaux et faciliter les démarches locatives et d'installation des activités.

7. POUR UN TISSU ASSOCIATIF FEDERATEUR

Contrairement au secteur marchand, le secteur associatif rassemble des personnes militantes autour d'un projet dont la finalité est très souvent la transformation sociale et le bien-être de tous. Il est donc important de soutenir les associations pour accompagner le changement et les initiatives vers une meilleure qualité de vie. En effet, la richesse de la vie associative est un atout majeur pour notre ville, elle offre à tous les Cristoliennes et Cristoliens la possibilité de s'impliquer, de se rencontrer et de partager des projets sociaux, culturels et sportifs et des idées qui font société.

Par leur dimension citoyenne, les associations sont capables de favoriser les synergies au plus près des problématiques des habitant.e.s. De plus, la plupart des associations, qu'elles soient spécialisées dans l'éducation à l'environnement ou non, peuvent collaborer à la mission de sensibilisation à la transition écologique. Par ailleurs, le réseau associatif, par son importance, par ses compétences en matière d'animation collective et surtout ses liens de proximité avec les habitants peut jouer un rôle essentiel notamment en qualité d'accompagnatrices du pouvoir d'agir. Il est donc important de rendre les actions et initiatives des associations plus visibles et de renforcer le soutien matériel et logistique qui leur est apporté.

95. **Re-dynamiser et fédérer le tissu associatif :**
- a) Créer un poste de maire-adjoint ou de conseiller-ère municipal.e dédié à ce secteur.
 - b) Travailler avec Proj'aide pour mieux aider les associations à se former et être plus efficaces dans la recherche de fonds.
 - c) Donner de véritables moyens logistiques et financiers aux petites associations, surtout pour celles qui ont fait la preuve de leur investissement sur le terrain.
 - d) Encourager des formes d'organisation qui s'appuient sur l'autonomie et la mutualisation. L'organisation en coopérative et la mise en réseau des initiatives seront au cœur de ces formes organisationnelles.
 - e) Création d'un fonds d'initiatives associatives visant la réappropriation des espaces publics pour des projets conviviaux, artistiques, culturels, la création de crèches associatives, le lancement d'initiatives de jeunes, etc.
 - f) **Valoriser et catalyser le bénévolat :** Créer des temps de rencontres et de recrutement des bénévoles, avec l'aide de France Bénévolat, pour encourager ce civisme engagé ; Systématiser l'outil *passport bénévole*²⁶ encore trop peu utilisé dans les associations cristoliennes.
96. Demander des comptes aux MJC dans leurs engagements pour la ville et l'éducation populaire, refuser les assujettissements aux fédérations qui polarisent le salariat et la gouvernance de certaines MJC de la ville.
97. **Soutenir les associations engagées dans le domaine de l'environnement :**
- a) Aider les associations et groupements citoyens à disposer des moyens nécessaires pour exercer leur droit d'alerte, et de contrôle dans le domaine des nuisances environnementales.

²⁶ <https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole>

- b) Favoriser et susciter les initiatives associatives qui améliorent le quotidien des cristolien.ne.s et facilitent leur consommation engagée : restaurants/café associatifs, épiceries solidaires, potagers associatifs, distribution de repas de qualité aux personnes âgées, etc.

8. POUR UNE COOPERATION INTERNATIONALE PLUS AMBITIEUSE ET EFFICACE



La solidarité internationale qui a longtemps assumé le rôle de « réparation » des inégalités qui se jouent à échelle mondiale, est aujourd'hui envisagée comme une vraie alternative qui remet l'homme au cœur du Développement, avec des échanges Nord-Sud et Sud-Nord. Tous les acteurs de la société peuvent s'y engager et les actions sont autant plus efficaces et

pérennes lorsqu'elles sont appuyées et accompagnées.

A Créteil, nous avons cette double chance d'être à la fois le siège d'ONG dynamiques et d'une université qui propose des masters en lien direct (coopération internationale et l'humanitaire) et diverses formations connexes. Le mariage de ces deux forces vives dans le cadre d'un « comité de la solidarité et coopération internationale » serait l'avènement d'une véritable considération de ce champ de savoir-faire local.

Pourtant, à l'heure de la multiplication des zonages régionales de coopération principalement commerciales (l'UE, l'ALENA, l'ASEAN, le MERCOSUR, etc.) on reste, à Créteil, à un niveau embryonnaire en terme de coopération culturelle, scientifique, échange de savoir, d'expérience, en dehors des échanges entre les quelques villes jumelées.

98. Créer une commission municipale de la solidarité et de la coopération internationale portée par un mandat plus présent qu'aux

anciennes mandatures. L'aider et la faire prendre toute sa place dans un rayonnement départemental et même régional, en le soutenant par la création de la **MAISON DE L'ÉCOLOGIE et de LA COOPERATION INTERNATIONALE**. Structure qui centraliserait les bonnes pratiques, du Sud au Nord.

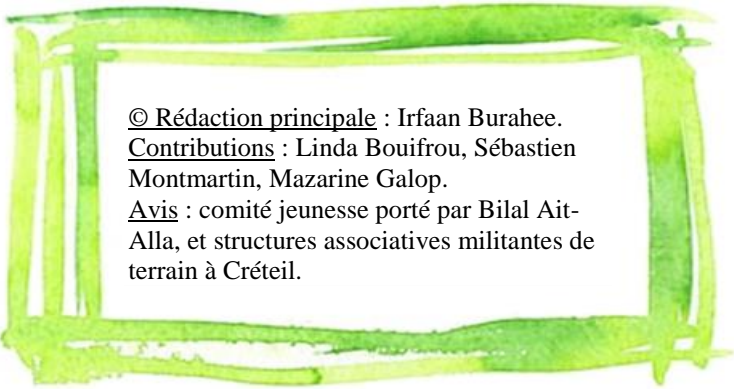
99. Fédérer les actions, les énergies et les initiatives pour développer ce secteur :

- a. Faire se rencontrer les étudiants de l'UPEC qui désirent s'engager dans les associations de ce secteur, à titre de stagiaires ou de salariés, avec les ONG qui ont besoin de renouveler leur ressources humaines.
- b. La ville doit prendre part à la double dynamique du FESTISOL²⁷ et d'UN NOTRE MONDE²⁸, en mettant en valeur le tissu d'ONG de Créteil, capable de porter le challenge de faire de Créteil la capitale de la coopération internationale dans le Val-de-Marne.

100. Municipaliser le comité de jumelage pour mieux porter la coopération décentralisée : Renforcer et diversifier les échanges avec nos villes jumelées et lancer un projet de partenariat avec une collectivité locale d'Algérie (Tichy) – projet de longue date mais non abouti-, une ville du continent américain (notamment Canada et Argentine), une ville de Palestine, et une ville d'Inde du Sud ou du Sri Lanka (communauté Tamoul très présente à Créteil) et d'autres pays à la demande des habitant.e.s qui voudraient tisser des liens socioculturels, sportifs et humanitaires avec d'autres territoires.

²⁷ <https://www.festivaldessoridarites.org/>

²⁸ <https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/rendez-vous/18e-edition-dun-notre-monde-rendez-vous-des-le-15-novembre>



© Rédaction principale : Irfaan Burahee.
Contributions : Linda Bouifrou, Sébastien Montmartin, Mazarine Galop.
Avis : comité jeunesse porté par Bilal Ait-Alla, et structures associatives militantes de terrain à Créteil.

Inspirations :

Différents programmes dont les propositions EELV Créteil 2014, EELV 94 Départementales 2015, EELV Créteil Législatives 2017, le PCAET²⁹ - *Plan climat Air Energie Territorial*, le SRCAE³⁰ - *Schéma Régional du Climat de l’Air et de l’Énergie*, le *Pacte pour la Transition*³¹, Coordination EAU, la Fondation Abbé Pierre, etc.

En accord/ signataire :

- Pacte pour la transition : <https://www.pacte-transition.org/>
- Des villes sans gaspillage : <https://toogoodtogo.fr/fr/blog/municipales-ville-gaspillage>
- Charte Anticor : <https://www.anticor.org/2020/02/10/les-30-propositions-danticor-pour-des-communes-plus-ethiques/>

²⁹ **Le Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**

Les plans climat-air-énergie territoriaux constituent les plans d’actions transversaux des collectivités pour engager leur territoire sur la voie de la transition énergétique, en y déclinant les objectifs, orientations et recommandations du Schéma Régional du Climat de l’Air et de l’Energie (SRCAE). Ils comportent également un plan d’actions pour lutter contre la pollution atmosphérique dont les impacts cumulés doivent permettre avec le [Plan de Protection de l’Atmosphère d’Ile-de-France](#) et la [feuille de route pour la qualité de l’air](#), de respecter les valeurs limites de qualité de l’air européen.

³⁰ **Le Schéma Régional du Climat de l’Air et de l’Énergie (SRCAE)**

Est un outil socle de planifications concourant à permettre à la région de contribuer à l’atteinte des objectifs français pour la lutte contre le changement climatique.de la transition énergétique en Ile-de-France. Le schéma définit les objectifs et orientations en matière d’efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de récupération et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a été élaboré conjointement par le Conseil régional et l’Etat et adopté par le Préfet de région en décembre 2012.

Le SRCAE d’Île-de-France fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d’énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d’amélioration de la qualité de l’air, de développement des énergies renouvelables et d’adaptation aux effets du changement climatique.

³¹ <https://www.pacte-transition.org/>